



Fiche de poste

Réserve Communale de Sécurité Civile

L'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est de prêter assistance à la population, à l'appui logistique des services de secours ou de sécurité et au rétablissement des activités en cas de crise ou de situation anormale.

La RCSC contribue également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par la commune, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs et situations anormales.

Les missions de la RCSC sont d'aider les équipes municipales en cas de :

- Catastrophes naturelles : inondation, canicule, grand froid, feux naturels...
- Accidents industriels ;
- Situations anormales.

La RCSC effectuera les missions les plus simples, afin que les services de secours, de sécurité et spécialisés puissent se consacrer aux missions urgentes, dangereuses et complexes.

Missions de la RCSC :

- Aider à la mise en place du poste de commandement communal ;
- Prévenir les populations des risques ;
- Aider à la mise en sécurité des biens des personnes exposées ;
- Participer à l'alerte et l'évacuation des populations ;
- Guider et accueillir les sinistrés dans un lieu de regroupement ;
- Aider les personnes vulnérables lors d'évènements climatiques ou sanitaires anormaux ;
- Aider au nettoyage et à la remise en état des bâtiments sinistrés ;
- Collecter et distribuer les dons aux sinistrés ;
- Assister les sinistrés, surtout les plus fragiles, dans leurs démarches administratives ;
- Réconforter et soutenir les plus fragiles ;
- Contribuer à une meilleure sécurité aux abords des écoles et autres bâtiments communaux.

Compétences :

- Être organisé et méthodique ;
- Savoir faire preuve d'initiative ;
- Savoir rendre compte ;
- Savoir garder son calme en toute circonstance ;
- Savoir apprécier rapidement l'urgence et la gravité d'une situation pour alerter ou agir ;
- Savoir expliquer et faire preuve de pédagogie.

Des connaissances et compétences en bureautique et technologies numériques seront appréciées ; de même que des compétences de secourisme. Une bonne condition physique apparaît nécessaire.

La création de la RCSC à Saint-Sauveur, avec son règlement a été approuvée par une délibération du conseil municipal du 13 décembre 2022.

Pour y participer, vous devez signer avec le maire, un contrat d'engagement en tant que collaborateur bénévole de service public d'un an. Ce contrat est renouvelé tacitement chaque année à la date anniversaire sauf démission volontaire ou révocation.

Vouloir faire partie de la RCSC, c'est pouvoir se rendre disponible assez facilement parfois même sur un court préavis.

Vous souhaitez vous engager dans la RSCS de Saint-Sauveur, prenez contact avec la mairie directement au secrétariat ou au secretariat.mairie@saint-sauveur60.fr